

ÉLECTION TPE 2012

28 nov. au 12 déc.

Cadres d'une Très Petite Entreprise de l'industrie, du commerce, des professions libérales, de l'artisanat et des services...

Consultant en SSII, Ingénieur conseil, Responsable de communication en agence, Expert comptable en cabinet...

Avec **FO**, faites entendre votre voix !

Pour la première fois, près de 5 millions de salariés des Très Petites Entreprises jusque-là exclus de la participation aux élections professionnelles vont pouvoir voter pour une organisation syndicale. Comme les 400 000 cadres et ingénieurs concernés par ce scrutin, vous serez donc amené à vous exprimer.

Chacun sait que les TPE ne sont pas dotées de Comité d'Entreprise ni de représentants du personnel. Une situation qui est un frein au dialogue et qui ne joue pas en faveur d'une meilleure défense de vos droits.

Le temps de travail, la rémunération, l'évolution de carrière, l'organisation du travail et l'égalité professionnelle deviennent alors des sujets tabous, ce qui est préjudiciable à vos conditions de travail et à votre épanouissement professionnel.

Ces élections sont l'occasion de vous faire entendre en soutenant une organisation syndicale. Une opportunité pour rompre avec un isolement qui ne contribue pas à la prise en compte de vos difficultés professionnelles.

Nos représentants FO, présents dans chaque département et au sein de toutes les branches professionnelles, sont là pour vous informer de vos droits et pour les défendre en toutes circonstances. Pour cela, ils négocient les conventions collectives qui améliorent vos conditions de travail. Par leur gestion responsable d'organismes de protection sociale, ils garantissent vos droits à l'assurance chômage, à la sécurité sociale et à la retraite.

Pour répondre à vos attentes et préoccupations en tant que cadres et ingénieurs, FO dispose d'une structure spécifique. Elle participe aux négociations nationales, gère notamment différents organismes paritaires dans le domaine de l'emploi (Apec), des retraites complémentaires (Agirc), de la formation des ingénieurs (CTI, CESI).

Pour en savoir plus, consultez notre site www.fo-cadres.fr

FO

Il n'y a pas de Très Petite Election !

Cadres et Ingénieurs,

pour défendre vos droits et en négociant de nouveaux,

Avec **FO**, faites le choix d'une organisation syndicale libre et indépendante !

Avec FO, vous faites le choix d'une organisation déterminée à négocier des accords collectifs porteurs de protections et d'avancées sociales.

- C'est aussi faire le choix d'un syndicat structuré sur l'ensemble du territoire national et présent dans tous les secteurs d'activité.
- C'est la garantie d'une défense de votre salaire et de votre pouvoir d'achat : **en janvier 2012, FO a obtenu une revalorisation de 2,3% des salaires minimaux des ingénieurs et cadres de la métallurgie.**
- C'est agir pour améliorer l'organisation du travail et assurer la protection de la santé et de la sécurité des salariés : **FO a obtenu la protection des télétravailleurs et l'obligation d'encadrer les forfaits jours.**
- C'est aussi s'engager pour sécuriser les parcours professionnels et renforcer le droit à la formation : **FO a obtenu la sauvegarde de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres) pour maintenir l'accès à tous les cadres, y compris des très petites entreprises, à ses services.**

De longue date, FO revendique, négocie et fait progresser les droits des salariés. Ces élections doivent nous permettre de faire sortir les cadres des TPE de l'ombre, de leur permettre de mieux connaître leurs droits.

C'est aussi, par la négociation, tout mettre en œuvre pour que les salariés des TPE puissent avoir accès à de nouveaux droits.

Avec FO, point n'est besoin d'être salarié(e) d'une grande entreprise pour avoir des droits, les connaître, les utiliser et les faire respecter quand c'est nécessaire !

Pour continuer de peser de tout notre poids dans les négociations à venir, nous avons besoin de votre soutien. C'est tout l'enjeu de ces élections.

Jean-Claude Mailly,
Secrétaire général de FO



ÉLECTION TPE 2012
28 nov. au 12 déc.



Les élections TPE vous donnent un nouveau droit, celui de faire entendre votre voix en choisissant de désigner l'organisation syndicale qui vous ressemble, celle qui défendra vos droits en toutes circonstances.

Alors n'hésitez plus,
du 28 novembre
au 12 décembre,
par correspondance
ou internet,

votez **FO** !
www.info-tpe.fr

Il n'y a pas de Très Petite Election ! **FO**